



ECOLE DES COLLINES MORNAC

HEURES DE RAMASSAGE SCOLAIRE ANNEE 2025/2026

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler un seul tour de ramassage scolaire. En conséquence, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après les horaires :

VEUILLEZ NOTER L'ARRET OU VOTRE ENFANT PRENDRA LE BUS :

⇒ DEPART ECOLE	7 H 37	16 H 40
⇒ RUE BELLEVUE	7 H 39	16 H 42
⇒ LOT. OREE DU BOIS	7 H 40	16 H 43
⇒ CARREFOUR BELLEVUE/CHAMP DE PENOT	7 H 44	16 H 45
⇒ RTE DES CEDRES	7 H 45	16 H 47
⇒ RUE DE LA CHAUME	7 H 46	16 H 48
⇒ RTE DE MIRAMBEAU	7 H 47	16 H 49
⇒ RUE DU HAUT LOGIS	7 H 48	16 H 50
⇒ RUE DES NOYERS	7 H 49	16 H 51
⇒ RTE DES GROTTES 1	7 H 50	16 H 52
⇒ RTE DES GROTTES 2	7 H 51	16 H 53
⇒ RTE DES GROTTES 3	7 H 54	16 H 56
⇒ LE QUEROY GARE	7 H 55	16 H 57
⇒ RUE DES CHAMP DU LAC	7 H 56	16 H 59
⇒ RUE DES CHENNEVIERES	7 H 57	17 H 00
⇒ RUE DE LA CHAUME	7 H 58	17 H 01
⇒ RTE DES SIPIERES (Le Gros Chêne)	7 H 59	17 H 02
⇒ RTE DE MONTIGNAC	8 H 00	17 H 04
⇒ CITE CHABASSE	8 H 02	17 H 07
⇒ RTE DES GRANDS CHAMPS	8 H 05	17 H 08
⇒ RTE DE L'ECHALOTTE	8 H 06	17 H 09
⇒ RTE DE LIMOGES	8 H 07	17 H 11
⇒ RTE DE LA BRACONNE (Les Favrauds)	8 H 09	17 H 13
⇒ RTE DES FEVES	8 H 11	17 H 15
⇒ RTE DES GENTIS	8 H 13	17 H 16
⇒ RTE DU CHENE VERT (Arnauds)	8 H 14	17 H 17
⇒ RTE DU CHENE VERT	8 H 15	17 H 21
⇒ RTE DES FONTAINES	8 H 19	17 H 22
⇒ RTE DE LA COMBE DU CORMIER	8 H 21	17 H 23
⇒ ARRIVEE ECOLE	8 H 23	17 H 24

Nous vous demandons de bien vouloir respecter impérativement les horaires, dans le souci d'éviter d'allonger le temps de transport des enfants.

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, vous devez immédiatement prévenir la mairie de tout changement intervenant dans la fréquentation du service de ramassage scolaire de vos enfants. Si des changements importants intervenaient en cours d'année, nous ne manquerions pas de vous en informer.

Le Maire, Francis LAURENT

**Les horaires du bus sont à titre indicatif.
 Pour différentes raisons, notamment le nombre d'enfants présents,
 quelques minutes d'avance ou de retard peuvent être observées.**